

Madame, Monsieur,

Votre enfant est admis au Lycée Le Cleusmeur pour la rentrée 2026-2027.

La rentrée scolaire aura lieu le mardi 1^{er} septembre ou le mercredi 2 septembre (Cf. tableau ci-joint). Le premier jour sera consacré à l'accueil et aux documents administratifs. Les élèves apporteront simplement une trousse garnie, des feuilles de classeur et un agenda.

Ils recevront également les codes EcoleDirecte (élève et parents).

1. Dates de rentrée - Horaires des cours

4^{ème} / 3^{ème}	MARDI 1 SEPTEMBRE - 08H25
Seconde Pro SAPAT	MARDI 1 SEPTEMBRE - 08H25
CAPa SAPVER 1^{ère} année	MARDI 1 SEPTEMBRE - 08H25
CAPa SAPVER 2^{ème} année	MERCREDI 2 SEPTEMBRE - 08H25
1^{ère} Bac Pro SAPAT	MERCREDI 2 SEPTEMBRE - 08H25
Term Bac Pro SAPAT	MERCREDI 2 SEPTEMBRE - 08H25

✓ **COLLEGE** de 8h25 à 12h20 et de 13h20 à 16h20. **Pas de cours le MERCREDI APRES-MIDI**

✓ **LYCEE** de 8h25 à 12h20 et de 13h20 à 16h20.

✓ ***L'entrée des élèves dans l'établissement se fait par le portillon (ouvert de 8 h à 8h20, de 12h20 à 12h25 et de 16h20 à 16h25)***

Toute modification de l'emploi du temps sera visible sur « Ecole Directe » (code identifiant remis à la rentrée).

2. Pour vous accompagner dans vos démarches

VOTRE DEMARCHE CONCERNE	A QUI S'ADRESSER	TEL	MAIL
<u>LA VIE SCOLAIRE</u> absence, retenues, entrée, sortie, traitement médical, changement de coordonnées (fournir un justificatif)	Mme QUELEN Audrey (coordinatrice de vie scolaire) Mme DANIEL Anne Laure (éducatrice de vie scolaire)	02.98.21.23.30	viescolaire@cleusmeur.net
<u>LE SUIVI PEDAGOGIQUE</u> (enseignement, stages, rendez-vous professeurs, orientation...)	Au professeur principal de la classe ou au professeur de la matière enseignée		EcoleDirecte
<u>L'INTERNAT</u>	Mme LAVALOU Christine (coordinatrice de l'internat) (A partir de 16 h 20) Mme QUELEN Audrey coordinatrice de vie scolaire (de 7 h 30 à 16 h 20)	06.80.30.62.34 02.98.21.23.30	internat@cleusmeur.net viescolaire@cleusmeur.net
<u>LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS</u> (inscription, code ED, gratification de stages, * rencontre avec directeur adjoint)	Mme GUILLOU Hélène Secrétariat administratif	02.98.21.23.24	secretariat@cleusmeur.net
<u>LA COMPTABILITE</u> (tarifs, règlements, bourses, fonds sociaux...)	Mme LE FOURN NAZARIES Pascale Service comptabilité	02.98.21.23.27	comptabilite@cleusmeur.net

*Sur rendez-vous

3. Fournitures scolaires

- ✓ La liste des fournitures se trouve en pièce jointe de cette circulaire, sur EcoleDirecte et sur le site de l'établissement lyceecleusmeur.net

4. Traitement médical

- ✓ Tous les traitements seront remis à la vie scolaire **accompagnés de l'ordonnance correspondante à jour. Elle devra être renouvelée en cours d'année si nécessaire.**

5. Informations pour les Internes

- ✓ Afin que l'accueil des internes se déroule dans les meilleures conditions, nous invitons **tous les élèves internes** à se présenter le **lundi 31 août 2026 de 13h30 à 17h30** **pour l'attribution et l'installation dans les chambres**
- ✓ Pour les élèves internes faisant leur rentrée scolaire le mercredi 2 septembre, merci de nous confirmer votre présence à l'internat au **plus tard le lundi 31 août 2026** afin de réserver le repas du mardi soir, à l'adresse suivante : internat@cleusmeur.net

Les internes arriveront avec un trousseau comprenant :

- 2 poubelles (pour le tri),
- du linge de toilette,
- des draps, couvertures ou couettes, alèses imperméables (les sacs de couchage ne sont pas tolérés),
- un oreiller et d'une taie d'oreiller,
- des cintres et une paire de chaussons,
- un produit à récurer et une éponge avec une face scotch-brit,
- un gobelet réutilisable

Tout le matériel et les vêtements sont à marquer aux nom et prénom de l'élève.

6. Calendrier des vacances scolaires

- ✓ Vacances de la Toussaint : du **vendredi 16 octobre** après les cours au **lundi 2 novembre 2026** au matin.
- ✓ Vacances de Noël : du **vendredi 18 décembre** après les cours au **lundi 4 janvier 2027** au matin.
- ✓ Vacances d'Hiver : du **vendredi 20 février** après les cours au **lundi 08 mars 2027** au matin.
- ✓ Vacances de Printemps : du **vendredi 16 avril** après les cours au **lundi 03 mai 2027** au matin.
- ✓ Vacances d'Été : le **vendredi 02 juillet 2027** ou autres dates selon les examens.

7. Inscriptions UGSEL (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre)

Les collégiens et lycéens de l'établissement seront cette année **licenciés à l'UGSEL**. Ils auront la possibilité de participer aux **compétitions sportives scolaires sous la responsabilité des enseignants d'EPS**. Ces compétitions se dérouleront plus généralement le mercredi après-midi. La liste des activités proposées ainsi que le calendrier annuel seront précisés courant septembre.

Cette démarche doit permettre aux élèves intéressés de **découvrir ou d'aborder d'une autre manière des activités sportives** en tout genre.

8. Périodes de stages

Classe	Semaines	Dates
4^{ème}	51 11-12 25-26	Du 14 au 20 décembre 2026 Du 08 au 21 mars 2027 (Stage ou séjour en Pologne) Du 14 au 27 juin 2027
3^{ème}	42 51 5 11-12 20	Du 12 au 18 octobre 2026 Du 14 au 20 décembre 2026 Du 25 janvier au 31 janvier 2027 Du 08 au 21 mars 2027 Du 10 au 16 mai 2027
CAPa SAPVER 1^{ère} année	50-51 07-08 26-27	Du 07 au 20 décembre 2026 Du 15 au 28 février 2027 Du 21 juin au 04 juillet 2027
CAPa SAPVER 2^{ème} année	41-42 50-51 11-12	Du 05 au 18 octobre 2026 Du 07 au 20 décembre 2026 Du 08 au 21 mars 2027
2^{nde} Pro SAPAT	6-7-8 25-26-27	Du 08 au 28 février 2027 Du 14 juin au 4 juillet 2027
1^{ère} Bac pro SAPAT	49-50-51 24-25-26-27	Du 30 novembre au 20 décembre 2026 Du 07 juin au 04 juillet 2027
Term Bac Pro SAPAT	44-45-46-47 6-7-8	Du 26 octobre au 22 novembre 2026 Du 08 au 28 février 2027

9 - Tarifs annuels 2026 – 2027

		COLLEGE (4 ^{ème} – 3 ^{ème})		LYCEE (CAPA – Bac Pro)	
		Mensuel (10 mois)	Annuel	Mensuel (10 mois)	Annuel
Contribution des familles EXTERNE (1)		75,30 €	753,00 €	89,70 €	897,00 €
½ PENSION (2)	4 déjeuners	77,40 € mensuel - 774,00 € Annuel			
	5 déjeuners	92,00 € mensuel - 920,00 € Annuel			
INTERNE (3)	3 nuitées	115,30 € mensuel – 1 153,00 € Annuel			
	4 nuitées	146,70 € mensuel – 1 467,00 € Annuel			

(1) Contribution des familles - (2) Contribution des familles + déjeuners

(2) Contribution des familles + déjeuners + internat (petit-déjeuner, goûter, études, dîner, nuitée)

Exemples de montant annuel :

- pour un lycéen externe : **897,00 € / an**
- pour un lycéen demi-pensionnaire 5 déjeuners : 897,00 € + 920,00 € = **1 817,00 € / an**
- pour un collégien interne 4 nuitées : 753,00 € + 920,00 € + 1 467,00 € = **3 140,00 € / an**

Ces tarifs s'entendent sur une année allant du 02/09/2026 au 30/06/2027 et seront réduits en fonction des stages et des dates de fin de cours.

La facturation annuelle sera établie en octobre. Concernant les élèves boursiers, un avoir sera établi sur le mois de novembre, à réception de la **notification définitive** des bourses.

La contribution des familles (participation pour prise en charge des frais non subventionnés par l'état)

- Elle ne peut faire l'objet d'aucune réduction pour absence.
- Tout mois commencé est dû entièrement.
- Les réductions accordées sont :
 - 90 € pour tout enfant de personnel de l'enseignement catholique (attestation à fournir à la rentrée)
 - 10 % sur la contribution à compter du 2^{ème} enfant.

Le choix du régime se fait pour l'année entière, cependant, de manière exceptionnelle, et sur présentation d'un courrier adressé à la Vie Scolaire, il est possible de changer de régime (uniquement après les vacances de Toussaint, Noël, Février et celles de Pâques). **Tout trimestre commencé est dû en totalité**

Les frais de restauration :

En cas d'absence justifiée par un certificat médical (au moins 2 semaines), le remboursement des repas est prévu. Le coût du repas pris à l'unité est de 6.25 € sur réservation via ED.

Tout départ de l'établissement en cours d'année devra être justifié par courrier auprès de la Direction et fera l'objet d'une facture de régularisation. La date de réception de ce courrier fera acte de l'arrêt de facturation.

	Modalités	Echéances
Prélèvements	Joindre Mandat SEPA + RIB	Du 10/10/2026 au 10/07/2027 (10 échéances)
Virements	Contacteur la comptabilité au 02.98.21.23.27	A réception de factures
En ligne	Via EcoleDirecte (cf, Tuto sur ED ou sur le site lyceecleusmeur.net)	À tout moment
Chèque	Libellé à l'ordre d'Agrotech Formations – lycée Le Cleusmeur	A réception de factures